



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 juin 2018

**PV n° 2018/5**

Le Conseil Municipal de la Commune de PAYS DE CLERVAL s'est réuni le :  
Vendredi 22 juin 2018 à 19 H 30,  
en Mairie de PAYS DE CLERVAL,  
sous la présidence de M. GARNIER Georges, Maire.

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le :  
15 juin 2018.

**Étaient présents:**

Mesdames et Messieurs BARBIER Jean-Marie, CARLIN Évelyne, CHASSOT Éric, CORDELIER Emmanuelle, GARNIER Georges, GIRARDOT Marianne, LEJEUNE Michel, MONIN Philippe, NEVERS Denis, TAMISIER Jeannine, VERMOT Jean-Claude, *Conseillers Municipaux*

**Étaient excusés avec procuration :**

BOURGEOIS Gérard, excusé, procuration à MONIN Philippe  
CASARTELLI Ludovic, excusé, procuration à VERMOT Jean-Claude  
CHAMOT Gilbert, excusé, procuration à GARNIER Georges  
MOREL René, excusée, procuration à LEJEUNE Michel  
PREDINE Anaïs, excusée, procuration à GIRARDOT Marianne

**Étai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) :**

ESCAMILLA Véronique

**Étai(en)t absent(e)(s) :**

YOYOTTE Marie-Line

**Secrétaire de séance :**

Mme GIRARDOT Marianne est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité, par le conseil municipal, fonction qu'elle accepte.

M. le Maire :

- ouvre la séance du conseil municipal, à 19 heures 30
- distribue, pour visa des membres présents, le tableau de présence de la séance du conseil municipal du 22 juin 2018
- demande à l'assemblée :
  - l'ajout, à l'ordre du jour de ce conseil municipal, des délibérations :
    - n° 2018/5/009 : adhésion au groupement de commandes pour achat de véhicules électriques et leur flochage
    - n° 2018/4/010 : Participation de la commune au syndicat scolaire de Pays de Clerval

- n° 2018/5/011 : Réhabilitation École Primaire : étude géotechnique (mission G2 AVP), assurance Dommage Ouvrage (D.O.), branchements concessionnaires (eau, électricité, assainissement, téléphone)

**Lecture est donnée de l'ordre du jour :**

- 2018/5/001 Approbation du procès-verbal n° 2018/4 de la séance du 04/05/2018
- 2018/5/002 Extension lotissement « Les Vergers d'Armand » sur la commune d'ex Santoche : étude de faisabilité
- 2018/5/003 Appel à projets « Voies Cyclables »
- 2018/5/004 Prestation de délégué à la Protection des données réalisée par l'Agence départementale d'Appui aux Territoires (AD@AT) : adhésion
- 2018/5/005 Acquisition terrain de marchandises SNCF à Pays de Clerval
- 2018/5/006 Virement de crédits imputés à tort
- 2018/5/007 Transports scolaires : année scolaire 2018-2019 : choix prestataire et signature convention
- 2018/5/008 Informations
- 2018/5/009 Adhésion au groupement de commandes pour achat de véhicules électriques et leur flochage
- 2018/5/010 Participation de la commune au syndicat scolaire de Pays de Clerval
- 2018/5/011 Réhabilitation École Primaire : étude géotechnique (mission G2 AVP), assurance Dommage Ouvrage (D.O.), branchements concessionnaires (eau, électricité, assainissement, téléphone)

**OBJETS ABORDÉS LORS DE CETTE SEANCE**

**2018/5/001 Approbation du procès-verbal n° 2018/4 de la séance du 04/05/2018**

Le procès-verbal n° 2018/4 de la séance du 04/05/2018, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, a fait l'objet du vote suivant : 13 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions.

**2018/5/002 Extension lotissement « Les Vergers d'Armand » sur la commune d'ex Santoche : étude de faisabilité**

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'acquisition du terrain sur la commune d'ex Santoche pour faire l'extension du lotissement « Les Vergers d'Armand », il y a lieu de faire une étude de faisabilité.

Le cabinet d'études ANDRÉ, Groupe MERLIN, de 25300 Pontarlier, sollicité pour mener à bien cette mission, nous propose un devis de 2 400,00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Émet un avis favorable au lancement de cette mission pour un montant de 2 400,00 euros HT par le cabinet d'études ANDRÉ
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

### **2018/5/003 Appel à projets « Voies Cyclables »**

M. le Maire informe l'assemblée que le Département du Doubs construit et exploite des infrastructures destinées aux modes doux, afin d'encourager une mobilité durable et de valoriser notre territoire.

C'est ainsi que le Département a aménagé l'EuroVélo-route 6 dans toute la traversée du Doubs, d'autres voies vertes dans l'emprise d'anciennes voies ferrées et a créé des équipements le long de ses routes.

Les communes et les intercommunalités réalisent également de nombreux aménagements. Elles peuvent bénéficier du soutien financier de la part du Département à cet effet.

Par ailleurs, la demande des concitoyens reste forte pour disposer d'encore plus de voies adaptées à la spécificité de leurs trajets.

Aussi, dans l'objectif de compléter l'équipement du territoire départemental en infrastructures structurantes dédiées aux modes doux, que le Département lance cet appel à projets auprès des communes et des groupements de communes du Doubs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Est favorable au dépôt d'un dossier de candidature pour l'appel à projets « Voies Cyclables »
- Valide le plan de financement annexé à la délibération
- Sollicite toutes subventions auxquelles nous pouvons prétendre auprès de différents organismes dans le cadre de cet appel à projets
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

### **2018/5/004 Prestation de délégué à la Protection des données réalisée par l'Agence départementale d'Appui aux Territoires (AD@AT) : adhésion**

En attente d'informations complémentaires, cette délibération est reportée à une séance ultérieure.

### **2018/5/005 Acquisition terrain de marchandises SNCF à Pays de Clerval**

Dans le cadre du PLU, le terrain appartenant à la SNCF autour de la gare de Pays de Clerval a été identifié comme étant un terrain d'utilité publique.

La municipalité est entrée en contact courant 2016 avec SNCF Immobilier pour l'acquisition partielle des parcelles cadastrées A 548 et ZE 222.

Un accord de principe a été émis de la part de celle-ci.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à l'acquisition partielle de ces terrains suivant les propositions faites par la SNCF au prix de quinze euros le mètre carré, pour une superficie d'environ 9 000 mètres carrés. La surface définitive nous sera communiquée courant juillet 2018.

À cela s'ajoute une opération de remise en état des terrains. Les travaux de libération pour la solution 2 sont estimés à environ 65 K€ selon plan annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Accepte cette proposition d'acquisition de terrains à la SNCF
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

## **2018/5/006 Virement de crédits imputés à tort**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 7022 : Coupes de bois		40 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>		<b>40 000.00 €</b>
R 775 : Produits des cessions d'immob.	40 000.00 €	
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>40 000.00 €</b>	

Vote du conseil municipal : 9 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions.

## **2018/5/007 Transports scolaires : année scolaire 2018-2019 : choix prestataire et signature convention**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre du ramassage scolaire 2018-2019, plusieurs entreprises ont été contactées pour assurer le service des transports scolaires, à savoir :

- Cars MOUCHET SAS, espace industriel, BP4, 25250 Rang
- LEHMANN Morgane, Mobilités Bourgogne Franche Comté Thise, 1 rue pierre Vernier, 25220 Thise
- Autocars MARON, 44 rue d'Alsace, 25150 Vermondans

LEHMANN Morgane et Autocars MARON ont répondu négativement à cette consultation.

Cars MOUCHET SAS de Rang y ont répondu favorablement.

M. le Maire présente à l'assemblée les nouveaux tarifs de l'entreprise MOUCHET, à compter du 03 septembre 2018, pour les transports suivants :

- Le transport des élèves du primaire domicilié à PAYS DE CLERVAL pour le trajet DOMICILE/ECOLE PRIMAIRE, matin et soir.
- Le transport des élèves de maternelle domiciliés à PAYS DE CLERVAL pour le trajet DOMICILE/ECOLE MATERNELLE, matin et soir.
- Le trajet des élèves scolarisés à l'école primaire pour le trajet aller/retour ECOLE PRIMAIRE/GYMNASE.
- Le transport des élèves du primaire pour le périscolaire pendant la période méridienne pour le trajet aller/ retour ECOLE PRIMAIRE/PERISCOLAIRE.

### **TARIFS :**

- **Trajet ORDINAIRE (lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi) ...257.90 €**  
Primaire : 8h20-11h30 / 13h30-16h20  
Maternelle : 8h35-11h45 / 13h45-16h35
- **Trajet Gymnase pour élèves de primaire ..... 128.94 €**  
Mardi après-midi (aller-retour) pour 2 classes.  
Vendredi après-midi (aller-retour) pour 2 classes.
- **Trajet Cantine (lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi) .....145.02 €**  
Primaire : 11h30-13h10.

## MOYENS DEMANDÉS :

- ✓ TRAJET ORDINAIRE : **bus minimum pour les matins et soir de 78 places.**
- ✓ TRAJET GYMNASSE : **bus minimum de 59 places.**
- ✓ TRAJET CANTINE : **bus minimum de 78 places impérativement et quotidiennement.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Retient l'entreprise Cars MOUCHET SAS de Rang pour l'année scolaire 2018-2019 selon trajets, tarifs et moyens demandés détaillés ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer la convention de transports scolaires et tous documents afférents à ce dossier

### 2018/5/008 Informations

- **Maison DESGRANCHAMPS, rue des Ursulines** : une proposition de vente à la commune de l'immeuble cadastré F 179, rue des Ursulines, a été faite par les propriétaires en indivision. Une réflexion peut-être engagée dans le cadre de l'ami bourg-centre, rénovation du cœur historique de la commune. La commune pourrait éventuellement faire une proposition à 30 000 euros.
- **Comité de fleurissement et d'embellissement** : celui-ci a adressé ses remerciements à la municipalité pour la subvention qui lui a été accordée.
- **Acquisition PVE** : le procès-verbal électronique remplace désormais le procès-verbal manuscrit. La commune veut équiper l'agent ASVP communal (agent de surveillance de la voie publique) de ce dispositif qui sera utilisé dans un cadre de validation du maire.

### 2018/5/009 Adhésion au groupement de commandes pour achat de véhicules électriques et leur flochage

Le Maire M. GARNIER Georges, rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Un groupement de commande est en cours de constitution pour les fournitures et prestations suivantes

- Voitures citadines électriques
- Voitures utilitaires électriques
- Vélos électriques
- Flochage du logo de la collectivité et des financeurs

Chacune de ces fournitures et prestations est à la carte, et libre choix est laissé à la collectivité de sélectionner tout ou partie d'entre elles.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière. De plus, cette procédure permet aux collectivités d'obtenir des financements de l'Etat dans le cadre de la labellisation du PETR comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le PETR du Doubs central comme coordonnateur. En qualité de coordonnateur du groupement, PETR du Doubs central a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires des marchés au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics ainsi que l'exécution jusqu'au paiement.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à attribuer, signer, notifier et exécuter les marchés au nom et pour le compte de l'ensemble des membres constituant le groupement.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques et leur flochage,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, en termes de simplification administrative et d'économie financière, et afin d'obtenir des financements TEPCV

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes *pour les prestations suivantes*

- Voitures citadines électriques
- Voitures utilitaires électriques
- 1 Vélo électrique
- Flochage du logo du financeur

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le PETR du Doubs central comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer, notifier et exécuter les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

#### **2018/5/010 Participation de la commune au syndicat scolaire de Pays de Clerval**

M. le Maire expose au conseil municipal qu'en séance du 06 avril 2018, le syndicat scolaire a décidé que les communes doivent, chaque année, une participation financière au syndicat scolaire de Pays de Clerval pour les élèves de leur commune qui vont au collège de Pays de Clerval.

Pour l'année scolaire 2017-2018, le montant de la participation s'élève à 51,65 euros/élève et le nombre d'élèves à 49.

À chaque nouvelle année scolaire, le syndicat nous communiquera le coût de la participation financière/élève, la liste des élèves et la commune versera le montant de cette participation au prorata du nombre d'élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Emet un avis favorable au versement de cette participation financière de 51,65 € x 49 élèves, pour l'année scolaire 2017-2018
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**2018/5/011 Réhabilitation École Primaire : étude géotechnique (mission G2 AVP) et assurance Dommage Ouvrage (D.O.)**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'école primaire, sise 29 rue porte de Chaux, M. le Maire demande au conseil municipal que celui-ci lui donne pouvoir pour signer tous documents relatifs à l'étude géotechnique et à l'assurance Dommage Ouvrage (D.O) de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Emet un avis favorable à cette requête
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers

**Prochaine séance du conseil municipal :**

La date de la prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55.**

Le Maire,  
Georges GARNIER.

